

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N° R-4287-2024

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

---

**12<sup>e</sup> DEMANDE RÉAMENDÉE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES *CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF* D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**  
**(Articles 31, 32, 34, 48.1 et 49 [...] de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 (« Loi »))**

---

**ÉNERGIR DÉCLARE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (« Régie »), conformément aux dispositions de la Loi;
2. Énergir s'adresse à la Régie pour faire approuver son plan d'approvisionnement ainsi que pour faire modifier ses tarifs et certaines conditions auxquelles le gaz naturel sera transporté, livré et fourni aux consommateurs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025;

[...]

**I. SUJETS TRAITÉS EN PHASE 1 (PIÈCES ÉNERGIR-E, DOCUMENTS 1 À 4)**

[...]

**II. INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 6)**

3. [...]

**III. PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2026-2029 (PIÈCES ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 12)**

4. [...]

**IV. Développement des ventes (pièces Énergir-I, Documents 1 à 4)**

5. [...]

**V. CASEP, PGEÉ, CASS, Biénergie (pièces Énergir-J, Documents 1 à 5)**

6. [...]

R-4287-2024

---

VI. **Principes et méthodes d'évaluation (pièce Énergir-K, Documents 1 à 5)**

7. [...]

VII. **Investissements (pièce Énergir-L, Documents 1 à 8)**

8. [...]

VIII. **Stratégie financière (pièces Énergir-M, Documents 1 à 7)**

9. [...]

IX. **Coûts de service et revenu additionnel requis (pièce Énergir-N, Documents 1 à 16)**

10. [...]

X. **Indices de qualité de service et incitatif à la performance (pièce Énergir-P, Documents 1 et 2)**

11. [...]

XI. **Stratégie et grilles tarifaires (pièce Énergir-Q, Documents 1 à 12)**

[...]

XII. **Modifications aux *Conditions de service et Tarif* (pièce Énergir-R, Document 1)**

12. [...]

XIII. **Texte des *Conditions de service et Tarif* (pièces Énergir-S, Documents 1 et 2)**

13. [...]

XIV. **SUJETS TRAITÉS EN PHASE 3 (PIÈCES ÉNERGIR-U, DOCUMENT 1, ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1 ET ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 À 13 [...])**

14. Le 7 juin 2025, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* (« Loi 24 »);

15. La Loi 24 introduit notamment à la Loi le nouvel article 48.1, lequel vise à encadrer la fixation des tarifs et des conditions de service de distribution applicables pour les distributeurs de gaz naturel sur une période couvrant trois années tarifaires;

16. Selon le paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 48.1 de la Loi, la Régie doit déterminer une formule de variation des coûts (« FVC ») s'appliquant aux années 2 et 3 de la période couvrant trois années tarifaires;

R-4287-2024

---

17. Dans le contexte transitoire actuel, l'article 162 de la Loi 24 prévoit que la fixation des tarifs doit se faire conformément à l'article 48.1 de la Loi à compter de l'année tarifaire débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et prévoit également que la période prévue à cet article peut, à la demande d'Énergir, être de deux ans;
18. Dans sa décision D-2025-090 datée du 11 septembre 2025, la Régie créait la phase 3 du présent dossier, notamment aux fins de l'examen des modifications aux CST qui demeureront à la suite de la décision à rendre sur le fond de phase 2 et de la proposition de la FVC;
19. Dans sa décision D-2025-105 (paragr. 352) datée du 14 novembre 2025, la Régie reportait en phase 3 l'examen des modifications proposées par Énergir qui demeuraient à la pièce B-0250 ainsi que l'examen des versions française et anglaise des CST en vigueur au 1<sup>er</sup> avril, au 1<sup>er</sup> octobre et au 1<sup>er</sup> décembre 2024 en suivi de la décision D-2025-078;
20. Pour les motifs invoqués en audience (R-4287-2024 Phase 3, Notes sténographiques du 22 mai 2026, Volume 15, pièce A-0146, p. 167 et ss), Énergir demande à la formation du présent dossier de se dessaisir du sujet relatif à l'examen des modifications aux CST figurant à la pièce B-0354 (Énergir-R, Document 1) afin que celui-ci soit traité dans le dossier tarifaire 2026-2027 (R-4334-2026);
21. [...]
22. En regard la FVC, Énergir demande à la Régie :
- a. de déterminer la FVC applicable à l'année tarifaire 2026-2027 sur la base de la proposition contenue à la pièce Énergir-U, Document 1;
  - b. d'autoriser la comptabilisation de l'écart de la dépense d'impôts présumées entre le réel et le budget, établi à partir de la FVC, dans le CFR-impôts et taxes pour le remettre/récupérer des clients dans les exercices subséquents;
  - c. [...]

le tout tel qu'il appert de la pièce Énergir-U, Document 1;

23. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande;

[...]

**À L'ÉGARD DES PROPOSITIONS TRAITÉES EN PHASE 1 (PIÈCES ÉNERGIR-E, DOCUMENTS 1 À 4)**

[...]

**À L'ÉGARD DES INFORMATIONS GÉNÉRALES (PIÈCES ÉNERGIR-G, DOCUMENTS 1 À 6)**

R-4287-2024

---

[...]

À L'ÉGARD DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2026-2029 (PIÈCE ÉNERGIR-H, DOCUMENTS 1 À 13)

[...]

À L'ÉGARD DU DÉVELOPPEMENT DES VENTES (PIÈCES ÉNERGIR-I, DOCUMENTS 1 À 4)

[...]

À L'ÉGARD DU CASEP, PGEÉ, CASS, BIÉNERGIE (PIÈCES ÉNERGIR-J, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

À L'ÉGARD DES PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (PIÈCES ÉNERGIR-K, DOCUMENTS 1 À 5)

[...]

À L'ÉGARD DES INVESTISSEMENTS (PIÈCES ÉNERGIR-L, DOCUMENTS 1 À 8)

[...]

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE (PIÈCES ÉNERGIR-M, DOCUMENTS 1 À 7)

[...]

À L'ÉGARD DES COÛTS DE SERVICE ET REVENU ADDITIONNEL REQUIS (PIÈCES ÉNERGIR-N, DOCUMENTS 1 À 16)

[...]

À L'ÉGARD DES INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET INCITATIF À LA PERFORMANCE (PIÈCES ÉNERGIR-P, DOCUMENTS 1 ET 2)

[...]

À L'ÉGARD DE LA STRATÉGIE ET GRILLES TARIFAIRES (PIÈCES ÉNERGIR-Q, DOCUMENTS 1 À 12)

[...]

À L'ÉGARD DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1)

[...]

R-4287-2024

---

À L'ÉGARD DU TEXTE DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF (PIÈCE ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 1 ET 2)

[...]

À L'ÉGARD DES SUJETS TRAITÉS EN PHASE 3 (PIÈCES ÉNERGIR-U, DOCUMENT 1, ÉNERGIR-R, DOCUMENT 1 ET ÉNERGIR-S, DOCUMENTS 3 À 13 [...])

[...]

**DÉSSAISIR** la formation du présent dossier du sujet relatif à l'examen des modifications aux CST figurant à la pièce B-0354 (Énergir-R, Document 1);

**DÉTERMINER** la FVC applicable à l'année tarifaire 2026-2027 sur la base de la proposition contenue à la pièce Énergir-U, Document 1;

**AUTORISER** la comptabilisation de l'écart de la dépense d'impôts présumées entre le réel et le budget, établi à partir de la FVC, dans le CFR-impôts et taxes pour le remettre/récupérer des clients dans les exercices subséquents;

[...]

Montréal, le 8 juin 2026

(s) *Marie Lemay Lachance*

---

M<sup>e</sup> Marie Lemay Lachance  
Me Philip Thibodeau  
Procureurs d'Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3  
Téléphone : (514) 598-3382  
Télécopieur : (514) 598-3839  
adresse courriel pour ce dossier :  
dossiers.reglementaires@energir.com